

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE RONTALON DU 30 JANVIER 2006

Présents : 11 membres

Absents : D. SBRAVA, P. TARGE (excusés), H. BERTRAND

Démissionnaire : C. CHAVASSIEUX

Secrétaire : G. GRATALOUP

Le Conseil Municipal de RONTALON, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude BUYER, Maire,

- ADOPTE après lecture le procès-verbal de sa séance du 19 décembre 2005 de laquelle a été retirée la délibération relative à un avenant au contrat triennal en cours pour l'aide financière du Département (délibération devenue sans effet, le Conseil Général ayant retardé sa décision qui devait intervenir préalablement à la délibération de la Commune). La Maison du Département avait pourtant donné son feu vert mais c'est vraisemblablement pour des raisons de Trésorerie que le Conseil Général a différé son accord. Cette affaire sera réexaminée ultérieurement.

- Bâtiments des Religieuses

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réponse négative du Préfet sur la demande de dotation Globale d' Equipement (aide financière de l'Etat) sollicitée pour l'acquisition de la partie des bâtiments destinée à une utilisation associative. M. le Préfet indique que cette aide ne peut être accordée pour une acquisition seule non associée à un programme de travaux menant l'opération à son terme. Le dossier avait demandé un travail important de préparation.

Un dossier a été établi par ailleurs pour une demande de dotation parlementaire mais la réponse ne pourra intervenir avant les derniers mois de 2006. Monsieur le Maire a reçu à ce sujet le 26 janvier Monsieur le Sénateur BUFFET et doit rencontrer prochainement Monsieur FENECH, Député. Cette dotation pourrait être de l'ordre de 20 000 euros. Les conditions exigées seront-elles compatibles avec l'échéance souhaitée par les vendeurs pour la réalisation de l'opération ?

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'entretien qu'il a eu avec la Responsable Provinciale des Religieuses, Sœur Michelle, et Monsieur SICARD, Président de l'Association propriétaire des locaux. Un projet de compromis sera élaboré en vue d'une acquisition vers fin Juin 2006 sous réserve de la mise en place du financement. Un rendez-vous a été pris avec Maître DUTEL, Notaire de la Commune pour que le dossier puisse être soumis rapidement à Monsieur SICARD.

Monsieur le Maire sollicite une réflexion du Conseil sur le devenir de la Chapelle qui, raisonnablement, devra être affectée à une utilisation différente.

La question est posée d'une mise à la disposition de la Paroisse, mais en réalité elle n'en aura pas besoin plus de deux fois par an et on ne peut pas mobiliser ce bâtiment pour cela.

De plus, la Chapelle ne pourra jamais bénéficier d'aucune aide financière extérieure.

Monsieur le Maire propose d'envisager une utilisation culturelle (musée, expositions,...) Vu ce qui est advenu des chapelles, d'autres bâtiments vendus ailleurs par les congrégations religieuses, ni les Sœurs ni Monsieur SICARD ne s'opposent à une autre utilisation et sont conscients du problème.

Monsieur le Maire suggère de récupérer les locaux de l'ancienne Bibliothèque pour les mettre à disposition d'un artisan ou commerçant et de proposer à Culture et Tradition l'utilisation de la Chapelle qui pourrait aussi servir à d'autres expositions.

Cela permettrait en outre de satisfaire rapidement à la demande faite pour l'installation d'un salon de coiffure qui sinon risque de se faire à l'extérieur de RONTALON.

En effet, les travaux d'aménagement du bâtiment des Sœurs vont prendre du temps.

Après discussion, le Conseil se déclare plutôt favorable à cette hypothèse, et la réflexion va se poursuivre.

Une offre de prix a été demandée à plusieurs architectes pour réaliser une étude sur les possibilités techniques de découpage des bâtiments.

Le prix d'acquisition sera celui demandé par les vendeurs et qui reste modéré, l'estimation du Service des Domaines étant légèrement supérieure.

S.P.A.N.C. (Service Public d' Assainissement Non Collectif)

M. le Maire explique l'état d'avancement du dossier. Deux réunions ont eu lieu entre le groupe des cinq communes qui vont mettre en commun leur demande de prestations de services pour leur S..P.A.N.C. :

- l'une le 18 janvier pour la confrontation de leurs souhaits et besoins, en vue de l'élaboration d'un cahier des charges, règlement et dossier de consultation. Les points de vue sont assez proches.
- l'autre avec la D.D.A.F. et le Trésor Public le 30 janvier sur les aspects financiers et comptables de la gestion du Service, la participation financière des usagers et son mode de recouvrement, le lancement de la consultation des entreprises compétentes qui s'effectuera en même temps sur les cinq communes, les modalités de révision des prix. Le marché pourrait être passé pour 4 ans. Une nouvelle réunion aura lieu prochainement pour la mise au point de certains éléments du dossier.

Collecte et traitement des déchets.

M. le Maire informe le Conseil que le budget 2006 du SITOM va connaître une hausse sensible de l'ordre de 8,40 %, notamment en raison de l'augmentation du coût des déchetteries.

D'autre part, la valorisation des déchets stagne actuellement. Les usagers ne trient pas suffisamment et il y a encore trop de déchets recyclables dans les poubelles, ce qui augmente le volume à incinérer et par conséquent le coût de l'incinération.

Avenants à certains marchés de travaux concernant la rénovation et le réaménagement de la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. GONON, Adjoint chargé des bâtiments communaux, et le rapport de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le vendredi 27 janvier, son avis étant requis lorsque les travaux supplémentaires envisagés dépassent de plus de 5 % le montant du marché, APPROUVE les avenants aux marchés de travaux initiaux pour les lots suivants concernant le réaménagement de la Salle des Fêtes :

- lot n° 1 **Terrassement – Démolition – Réseaux** (Entreprise S.A.R.L. FONT)
 - avenant de 4.281 euros hors taxes pour travaux supplémentaires liés principalement au diagnostic amiante avec évacuation des déchets concernés en décharge spéciale, au drainage et à l'évacuation des eaux stagnantes dans la cave de l'ancienne cure, à la reprise des eaux pluviales et leur canalisation jusqu'au réseau ad hoc situé dans la cour de l'école.
- lot n° 2 **Maçonnerie** (Entreprise MARTIN)
 - avenant de 2.095,12 euros hors taxes, pour travaux supplémentaires divers dont démolition et reprise avec poutre B.A. des murs situés de chaque côté de la scène, reprise d'une partie des murs de pierre de la souillarde démolie avec travaux en sous œuvre et de couverture.
- lot n° 3 **Charpente – Couverture** (Entreprise SAINÉ)
 - avenants de 6.312, 50 euros hors taxes en plus, et de 670 euros hors taxes en moins concernant principalement l'accès avec plafond support à l'équipement technique V.M.C. placé au-dessus du bar, la confection d'un plafond solide avec solivage bois sur la scène, permettant la suspension des décors et équipements de scène, la reprise de la couverture sur le versant sud.
- lot n° 6 **Cloisons – Plafonds – Isolation** (Entreprise LARDY)
 - avenant de 3.271,59 euros hors taxes relatif à des travaux de réfection de l'isolation en plafond dans le local sous-scène pour normes de sécurité, des protections coupe-feu dans le local de rangement, la chaufferie, la cuisine, en plafond, et le long du bâtiment contigu de l'ancien presbytère, le sablage des fermes conservées.

M. le Maire a été autorisé à signer ces avenants.

Il n'y a pas de surprises sur les autres lots de travaux.

La réfection de toiture en versant nord fera l'objet d'une nouvelle opération au budget d'investissement de 2006.

M. GONON fait le point sur l'état d'avancement des travaux contrarié par les intempéries de l'hiver.

Les plafonds et le chauffage vont être terminés. Le carrelage a pris un peu de retard.

Dans le bâtiment de la Cure, les raccords de peinture consécutifs au déplacement de deux fenêtres et des WC du rez-de-chaussée sont terminés.

Autres travaux :

Monsieur GONON explique que la Commune étant tenue d'effectuer le contrôle périodique des installations électriques de ses bâtiments, notamment ceux qui reçoivent du public et ceux dans lesquels travaille du personnel, il consulte actuellement les bureaux de contrôle habilités en vue d'obtenir des propositions de prix. En réponse à une question, il indique que les réglages à faire sur la fermeture de la porte d'accès au local de gymnastique ont été effectués samedi 28 janvier.

Numérisation des archives de l'Etat-Civil

M. le Maire fait part d'une demande des Généalogistes de la Vallée du Gier qui ont réalisé la numérisation des registres d'état-civil de plus de cent ans, de la Commune, en vue de leur exploitation sur CD Rom. Ils sollicitent l'autorisation de publier ces archives sur Internet afin de faciliter leur consultation.

Le Conseil Municipal donne son accord à cette demande. Il est rappelé que cette numérisation avait été réalisée gratuitement. Une information à la population sera effectuée dans la prochaine Gazette.

Questions et informations diverses.

Le Conseil Municipal entend :

- un compte-rendu de M. CHARRET délégué suppléant au SYDER sur la dernière Assemblée de ce Syndicat départemental ,

- une information de M. CARRA Didier sur :

- les travaux de déneigement des rues et chemins par notre Service de Voirie. Un nouvel approvisionnement en sel a été nécessaire. (25 tonnes)
- le gaspillage du sel entreposé dans les bacs, utilisé sans discernement par certains riverains. Il est rappelé que ce sel est réservé à l'épandage sur la voie publique , et non chez les particuliers et qu'il est totalement inutile d'en mettre beaucoup. En plus, il est nocif pour la nature.
- la signalisation règlementaire de l'engin de déneigement et les contrôles de sécurité sur les engins de levage.
- l'indemnisation des agents de voirie pour les heures de travail assurées en dehors de l'horaire normal de service pour le déneigement et le salage.
- la formation à la conduite des engins
- les travaux de réparations effectués par les Cantonniers sur le chemin rural de la Julanière aux Farges, avec des matériaux de récupérations (pierres). Les fossés de ce chemin sont également à refaire.

- une information de M. le Maire sur la consultation des entreprises pour la réalisation de travaux de sécurité dans le bourg, et le choix de matériaux adaptés. Vu les insuffisances du devis de la DDE, les deux entreprises les moins chères ont été invitées à refaire une proposition correspondant à la réalité des travaux.

- une information de Mme MONS Jacqueline sur la prochaine réunion du Comité Emploi de la COPAMO qui aura lieu à RONTALON le 2 mars prochain.

- un compte-rendu de M. le Maire sur ses interventions auprès des services de la Poste sur le retard à équiper l'Agence Postale de RONTALON du nouveau matériel prévu dont l'absence empêche actuellement la réalisation de diverses opérations postales et provoque le mécontentement des usagers.

- une intervention de Mlle CHAMBE Claudine sur les informations municipales envoyées pour la Gazette de février,

- sur la nécessité de reporter à une date ultérieure la rencontre avec les nouveaux habitants, celle-ci n'ayant pu être préparée assez tôt.
- sur la distribution du bulletin municipal, HORIZONS 2006.

- une intervention de M. KEO KOSAL concernant :

* le projet de la Coordination Jeunesse Intercommunale d'organiser un raid sportif de trois jours, du 30 juin au 2 juillet 2006 sur le territoire du Pays Mornantais. Cinq communes dont Rontalon travaillent à l'organisation. Deux équipes de 4 jeunes de notre Commune sont d'ores et déjà partantes.

Après délibération, le Conseil accorde une subvention de 200 euros pour la participation aux frais d'organisation.

- sur les activités, projets, et problèmes du Club des Jeunes de RONTALON

Après délibération, une subvention de 150 euros est accordée pour un camp «motos» (organisé par les jeunes ayant participé à la restauration de la charrette fleurie en 2005).

- le fonctionnement du Centre de Loisirs (C.L.S.H.), et sur une demande de travaux de restauration à réaliser dans le local.

A savoir :

- réparation du plafond et réfection de la peinture sur les murs dans la grande salle du bas,
- remise en état de la rampe de l'escalier intérieure en partie basse,
- fermeture de la porte en haut de l'escalier,
- problèmes concernant le chauffage qui fait disjoncter fréquemment le compteur électrique dont la puissance est insuffisante.

Après discussion sur ce point, il apparaît aussi que les utilisateurs (CLSH compris) n'y mettent pas toujours la bonne volonté nécessaire. Le chauffage doit être modulé suivant les jours et heures d'utilisation. Les consignes ont pourtant été rappelées à plusieurs reprises.

- une information de Georges GRATALOUP sur la prochaine réunion de la Commission Scolaire fixée au 1^{er} février à 20 h.30.

Mme GUILLON Bénédicte intervient sur un projet d'un groupe de parents délégués relatif à un règlement au mois des repas au restaurant scolaire pour les enfants qui y mangent de manière régulière. Il semble souhaitable d'en prendre connaissance au niveau de la Commission avant le prochain Conseil d'Ecole.

M. GRATALOUP intervient d'autre part pour interroger le Conseil sur les propositions à faire au SYDER en vue de la préparation du programme 2006 de travaux d'éclairage public, outre ceux demandés l'an dernier et non encore réalisés. Il donne connaissance d'une demande à ce propos d'un riverain de la route du Paradis (M. VERNIN).

Le Conseil délibère sur les besoins exprimés et le programme à présenter, notamment renforcement de l'éclairage du terrain de pétanque aux Grandes Bruyères et installation de quelques lampes supplémentaires Route du Paradis.

- une communication de M. le Maire sur l'invitation de la FNACA, Comité de Thurins-Rontalon, à la commémoration du 19 mars 1962. La cérémonie aura lieu dimanche 19 mars 2006 et sera suivie d'une remise de décorations à des Anciens Combattants de THURINS et de RONTALON

Sur la proposition de M. le Maire, une première réunion en vue de la préparation du budget de 2006, est fixée au 15 février prochain.

La séance est levée à 23 h.50.